

Frelons asiatiques, ambroisie, chenilles processionnaires

Participez à la lutte !

Le retour du printemps et l'arrivée des journées plus ensoleillées font du bien au moral. Mais « printemps » rime aussi avec « désagréments ». Parmi eux, citons le frelon asiatique, insecte classé « **espèce exotique envahissante** », la chenille processionnaire et l'ambroisie, toutes deux classées « **espèce dont la prolifération constitue une menace pour la santé humaine** ». Chacun peut ou doit lutter contre leur présence.

Chenilles processionnaires et ambroisie : signaler et détruire

Les chenilles processionnaires du chêne et du pin et l'ambroisie présentent un danger pour la santé humaine. À ce titre, elles font l'objet d'une réglementation.



Les chenilles en question possèdent des poils urticants détachables et pouvant atteindre des « cibles » à plusieurs dizaines de mètres. La toxine qu'ils contiennent peut provoquer réactions inflammatoires, œdèmes, crises d'asthmes, lésions, voire perte de connaissance... L'arrêté préfectoral du 1^{er} juin 2023 impose une lutte dont l'objectif n'est pas d'éradiquer ces deux espèces autochtones qui participent à l'équilibre des écosystèmes, mais de diminuer leur impact sur la santé publique par une amélioration du recensement, de l'information des citoyens et de la coordination des acteurs.



L'ambroisie est une plante provoquant des réactions allergiques (rhinite, conjonctivite, urticaire...). Que ce soit l'ambroisie à feuilles d'armoise, à épis lisses ou trifide, ces trois variétés constituent une menace pour la santé humaine dans la mesure où il peut se disséminer sur de grandes distances. Pour cette raison, la lutte, imposée par l'arrêté préfectoral du 9 juillet 2018, consiste à éviter le déplacement des graines, empêcher la pousse de plants et détruire les plants déjà développés.

Signalement obligatoire

Toute personne observant ou suspectant la présence de chenilles processionnaires doit effectuer un signalement sur le site de l'observatoire.

chenille-risque.info

Informez la mairie, elle est également très utile. Elle pourra alors contacter le coordonnateur régional afin d'obtenir un appui. Enfin, si des entreprises sont amenées à travailler chez vous, vous devez également leur signaler la présence de ces chenilles.

Signalement conseillé

Afin de lutter plus efficacement contre sa prolifération, le signalement de l'ambroisie sur une plateforme dédiée est, sans être obligatoire, vivement conseillé.

signalement-ambroisie.atlasante.fr



Destruction

Si des chenilles processionnaires sont présentes dans votre jardin, vous (que vous soyez propriétaire ou locataire) devez faire procéder à la **destruction mécanique des nids** (à minima ceux les plus accessibles) dans le **délai d'un mois**. Il est nécessaire de faire appel à des sociétés compétentes et dotées d'équipements de protection individuels adaptés.

De même, si vous constatez la présence d'ambrosie sur votre terrain, vous devez le **détruire sans délai** en privilégiant une **élimination non-chimique** (arrachage, broyage, tonte répétée, désherbage thermique). L'élimination doit absolument être faite avant la période de pollinisation afin d'éviter les émissions de pollen et avant la grenaison afin d'empêcher le dépôt de graines dans les sols. La période de pollinisation entre les 3 espèces s'étend de juin à octobre. Il faut donc arracher avant juin si possible.

Frelon asiatique : piéger au printemps

Si aucune réglementation ne l'impose pour le moment, chacun peut participer à la lutte collective contre le frelon asiatique en installant des pièges au printemps.

Le saviez-vous ?

Un nid de frelons asiatiques non détruit peut générer plusieurs centaines de reines frelons l'année suivante et autant de nids supplémentaires potentiels.

Comment reconnaître le frelon asiatique ?

Le frelon asiatique dit « à pattes jaunes » est à dominante noire, avec une large bande orange sur l'abdomen et un liseré jaune sur le premier segment. Sa tête vue de face est orange, et les pattes sont jaunes aux extrémités. Il est un peu plus petit que le frelon européen, lequel dispose d'un abdomen à dominante jaune clair avec des bandes et des pattes noires.

Pourquoi le piéger ?

Le frelon asiatique colonise le territoire français depuis 2004 et connaît, à ce jour, très peu de prédateurs naturels. Sa présence exponentielle

constitue donc une menace importante pour la biodiversité et en particulier sur les abeilles dont il se nourrit en très grande quantité l'été.

Pourquoi piéger au printemps ?

À l'arrivée des beaux jours (15^o) et jusqu'à mi-mai environ, les « fondatrices » vont être à la recherche de sucre. Le piégeage de printemps permettra de les capter et donc de limiter l'installation de nouveaux nids.

Comment le piéger ?

Chacun, à son niveau, peut participer à la lutte en installant dans son jardin ou sur son balcon un piège sélectif. Il s'agit d'un piège bouteille classique amélioré. Il s'agit, autant que possible, de ne pas nuire aux autres insectes (voir schéma en page 3).

Ce piège attirera les fondatrices à la recherche de sucre. L'alcool contenu éloignera les abeilles.

Une recette simple et efficace

- 1/3 de vin blanc
- 1/3 de bière brune
- 1/3 de sirop de cassis

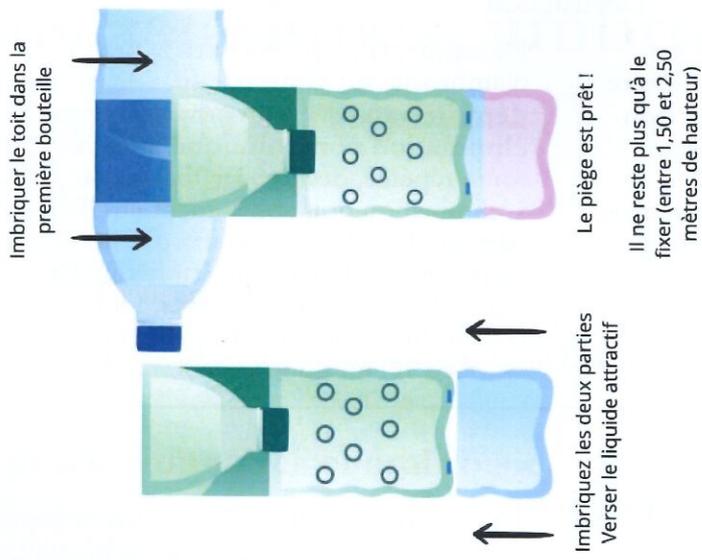


← Frelon asiatique

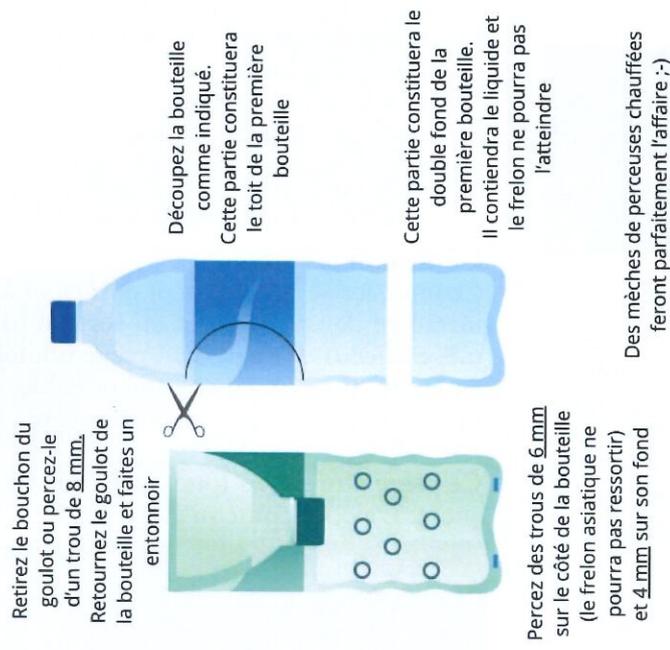
Frelon européen →



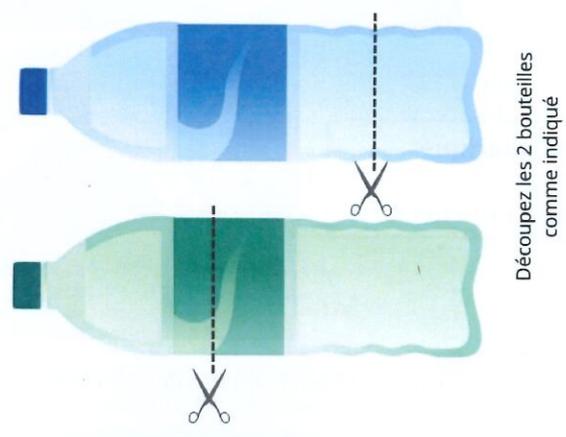
Un nid chez vous ? Attention danger : ne le détruisez pas vous-même ! Faites intervenir une entreprise spécialisée
Un nid sur le domaine public ? Contactez la mairie



3



2



1